

Direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 janvier 2020

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.461**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 décembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Nous vous demandons de nous transmettre tout document, information, analyse ou autre :

- 1) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe de personnes qui exercent la fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales, y compris un cadre juridique qui supervise le travail de ces personnes ou celui d'autres cadres juridiques au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature ;
- 2) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse de toute personne dont la candidature n'a pas été retenue pour exercer une fonction décrite au paragraphe 1 à laquelle elles avaient postulé au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité* de l'État, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature ;

... 2

- 3) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse d'employé(e)s exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux dont les dossiers ont été fermés en raison de leur défaut de se conformer à la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature ;
- 4) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein de ministère de la Santé et des Services sociaux et portant des signes religieux, étant visées par l'exception de l'article 31 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature ;
- 5) Permettant de connaître le nombre de contrats de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers conclus par le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis le 27 mars 2016 ;
- 6) Permettant de connaître le nombre d'avocats impliqués dans l'exécution des contrats de services juridiques décrits au paragraphe 5 et/ou listés dans ces contrats;
- 7) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe d'avocats ou notaires ayant agi devant un tribunal ou auprès de tiers conformément à un contrat de services juridiques conclu avec le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis le 27 mars 2016 ;
- 8) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes n'ayant pas obtenu de contrat de services juridiques décrits au paragraphe 6 auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature ; et
- 9) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes ayant perdu au moins un contrat de services juridiques décrit au paragraphe 6 en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État* » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant aux points 5, 6 et 7 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Aussi, nous vous informons que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant aux points 1, 2, 3, 4, 8 et 9 de votre demande puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a aucun avocat, notaire ou procureur aux poursuites criminelles et pénales à son emploi. Ces fonctions relèvent du ministre de la Justice. Ainsi, nous vous référons à la responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) au sein de cette organisation :

JUSTICE  
Me Marie-Claude Daraïche  
Responsable de l'accès à l'information et  
de la protection des renseignements personnels  
1200, rte de l'Église, 9e étage  
Québec (QC) G1V 4M1  
Tél. : 418 643-4090 Téléc. : 418 643-3877  
demande\_acces@justice.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,

Original signé  
Martin Simard

p.j.